

- Vérification des pré-requis	Faire une rapide évaluation orale pour vérifier l'état des pré-requis des futurs stagiaires. Au besoin, la directrice de l'atelier des ocres communique des recommandations pour que chaque futur stagiaire puisse accéder à la formation sans difficulté technique.
- Action de formation	Organisation de la session et de l'atelier. Préparation des confirmations d'inscription, transmission du programme de l'action aux participants par mail ou courrier postal. Accueil des stagiaires internes à partir du dimanche, les stagiaires externes le lundi matin, les cours débutent à 9h le lundi, 8h30 du mardi au vendredi. A chaque demi-journée, une pause est nécessaire. Les modules demandent de la pratique, chaque point théorique et pratique étant systématiquement suivi d'exemples et d'exercices. Le groupe est formé de 7 personnes maximum.
- Evaluation des acquis	A chaque fin de matière, une évaluation des acquis est nécessaire, individuelle ou en groupe d'homogénéiser le groupe. Tous les 3 mois, une réunion s'impose : voir les évolutions, lacunes et demandes particulières etc... En fin de formation, un examen d'état s'effectuait sur 13 heures dans mes locaux (centre d'examen depuis 2009 pour le niveau V jusqu'en 2018). L'atelier des ocres a renouvelé sa demande d'agrément. L'examen s'effectuait sur 18 heures. Obtention de l'agrément du 15/04/21 au 01/08/23 aux sessions du titre professionnel niveau IV Un travail personnel et individuel est obligatoire pour l'obtention du diplôme de l'établissement. Le stagiaire est guidé tout au long de sa formation. Le formateur enregistre les travaux des participants à l'issue du cours et remplit une fiche d'évaluation pour souligner les points à retravailler en priorité.

Accompagnement en situation professionnelle	Proposition en option des plates-formes d'échange et de capitalisation de l'information entre stagiaires et formateurs afin d'assister les participants à leur retour en entreprise. Cette plate-forme est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 17h le lundi et de 8h30 du mardi au vendredi à 12h. Très souvent, les stagiaires sortants ont déjà un projet. Il est signalé lors de l'entretien avant inscription.
--	---

<u>MODALITE D'EVALUATION</u>	Sur 3 phases : * début de stage, fonctionnement de l'établissement, règles de sécurité, programmes établis, outillage... * évaluation à 3 mois, individuelle et collective, avancement et retard des modules, difficulté, progrès.... * évaluation à 6 mois, après stage en entreprise non imposé par le référentiel mais devenu obligatoire par le centre de formation depuis l'obtention de l'agrément pour les sessions de validation au titre professionnel de peintre en décors de niveau V en 2009 , avant examen du titre professionnel de Peintre décorateur et du diplôme de l'établissement, évolutions, difficulté, retour à l'emploi... Pour le niveau IV, le stage en entreprise n'est toujours pas mentionné au référentiel, il resterait d'actualité par le centre
<u>ACCESSIBILITE aux personnes Handicapés</u>	L'atelier des ocres peut accueillir une catégorie de personnes en situation de handicap malentendant, daltonien... autres handicaps. Pour tout contact et renseignements : 06 70 42 73 70 L'accord final ne relève pas de l'atelier des ocres mais de l'organisme payeur. – Les locaux de l'atelier des ocres sont ouvert du lundi au vendredi midi. De 9 h lundi et 8h 30 à 17 h du mardi au vendredi à 12